



# Déplacements professionnels - Convention Syntec

Par **11084416**, le **10/12/2014** à **21:50**

Bonjour,

Je suis consultant dans un cabinet conseil et effectue de nombreux déplacements. Chaque déplacement implique des heures de train et des nuitées en hôtel.

ai-je droit à compensation pour tous ces déplacements? existe-t-il un seuil du nombre d'heures par mois / nombre de nuits hors domicile pour lesquelles j'ai droit à compensation?

Merci

Par **P.M.**, le **11/12/2014** à **09:44**

Bonjour,

Les déplacements professionnels en dehors de l'horaire de travail ne constituent pas du temps de travail effectif, ils doivent faire l'objet d'une compensation financière ou en repos...

Pendant l'horaire de travail, ils constituent du temps de travail effectif...

Il n'y a pas de limite à ces règles mais vous avez droit normalement à un repos hebdomadaire en dehors des missions qui doivent faire l'objet d'un ordre de mission...